

CONSTITUTION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A. La collecte :

Les eaux usées proviennent de différents endroits de l'habitation. Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter.

Les eaux de pluies (toiture, terrasse, piscine...), ne doivent en aucun cas transiter par la filière d'assainissement. Elles doivent être évacuées séparément.

B. Le prétraitement

Les eaux usées collectées contiennent des particules, des matières solides et des graisses qu'il faut éliminer : c'est le rôle de la fosse toutes eaux. Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse devront être régulièrement évacuées, au minimum 1 fois tous les 4 ans : c'est l'opération de vidange de la fosse.

C. La ventilation

Des gaz de fermentation et des odeurs sont produits au niveau de la fosse. Ils doivent être dégagés par une ventilation efficace. Elle est assurée par une entrée d'air « ventilation primaire » placée sur la chute des eaux et une sortie d'air « ventilation secondaire » placée après la fosse et également remontée au dessus du toit ; cette dernière sera munie d'un extracteur de gaz.

D. Le traitement

L'eau est débarrassée des matières solides mais elle est encore fortement polluée. L'épuration de ces eaux est obtenue par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable, grâce à l'action des micro-organismes qui y sont naturellement présents.

Pour que votre système fonctionne durablement, le choix du type d'assainissement doit tenir compte des caractéristiques de votre terrain. C'est pourquoi **une étude de sol est indispensable** et ce à l'emplacement prévu du traitement.

E. L'évacuation

Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol ou irrigation souterraine. Un rejet vers le milieu hydraulique superficiel sera possible qu'après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur et s'il est démontré dans l'étude de sol qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.



Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome DIDAA

Formulaire à remettre au SPANC dûment complété par le demandeur avant une demande d'autorisation d'urbanisme ou avant la réhabilitation de son installation.

Tél: 04.68.69.98.21 ou 04.68.69.98.22 Port: 06.74.41.41.97

Mail : spanc@cc-limouxin.fr

NOM :

Prénom :

Commune du projet :



N° de dossier SPANC :

Vous allez construire ou améliorer un logement : traiter et évacuer vos eaux usées est une obligation. Si votre terrain n'est pas desservi par un réseau collectif, vous devez réaliser un assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur.

Il est indispensable de concevoir le système d'assainissement avant même le projet de construction ou d'amélioration du logement.

Cette conception donnera lieu à une redevance de 135€, quel que soit l'aboutissement du dossier.

Ce dossier vous permettra de mener à bien votre projet de mise en place d'un assainissement individuel. Il permettra également au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de vous conseiller, vous sensibiliser, vous informer ainsi que de procéder aux différents contrôles obligatoires.

Ce dossier comporte :

- Le formulaire de Demande d'installation d'un Dispositif d'Assainissement Autonome – DIDAA
- Le formulaire de Demande de contrôle d'exécution
- Le cas échéant une demande d'autorisation de rejet
- Le cas échéant une attestation sur l'honneur
- Le montant des différentes redevances

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à la facturation auprès de l'utilisateur ayant bénéficié du service. Les redevances sont fixées par délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2012.

ENGAGEMENT :

Le demandeur soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-après et s'engage à :

- Ne pas entreprendre les travaux avant l'avis Favorable du SPANC,
- Réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été accepté par le service public (arrêté du 7 septembre 2009, Normes XP DTU 64-1 de mars 2007)
- Respecter le projet d'assainissement tel que validé ci-après en son entier par le SPANC pour la réalisation, de l'aménagement intérieur de l'habitation dans le cadre d'une demande de permis de construire (emplacement de l'habitation, sortie d'eaux usées, dimensionnement conforme à l'avis de conception),
- Prévenir le SPANC 7 jours calendaires avant le début des travaux (Formulaire de demande de contrôle d'exécution à remplir, daté, signé) pour convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de la bonne exécution.**

Ce contrôle de la bonne exécution donnera lieu à une redevance de 185 €

- Réhabiliter l'installation selon les normes et réglementations en vigueur si nécessaire en cas de sinistre (inondation, mouvement de terrain,...),
- Payer les différentes redevances du SPANC qui seront émises à l'ordre du Trésor Public.

CONSTRUCTION NEUVE

REHABILITATION

Cadre réservé au demandeur

► **Demandeur:**

Nom ou raison sociale: Prénom:
Adresse :
Code postal : Localité :
N° téléphone personnel : N° Mobile :
Mail:@.....

► **SITUATION DU PROJET**

COMMUNE DE : Code postal :
Adresse du lieu de réalisation :

Parcelle cadastré section : numéro :

► **CARACTERISTIQUES DES LOCAUX :**

Habitation Neuve Existante Principale Secondaire
 Autres locaux : Type d'activités :

Nombre de personnes simultanément :
Nombre de chambres : Nombre de bureaux:

Alimentation en eaux potable : Adduction publique Puits privé Autres :

Présence d'un captage à proximité et/ou sur le terrain Oui Non
 Puits Forage Source Autre :

Distance entre le captage et le système d'assainissement prévu (m) :

Evacuation des eaux pluviales : Rejet en surface (fossé, caniveau,...) Réseaux pluvial communal

► **CARACTERISTIQUES DU TERRAIN :**

-Surface totale (m²) : Surface disponible pour l'assainissement (m²) :

-Pente existante du terrain sur la zone d'implantation :
 Nulle Faible (0à5%) Moyenne (5à10%) Forte (>10%)

Si des terrassements sont prévus sur la zone d'implantation des ouvrages, il est conseillé de les réalisés avant la réalisation de l'étude de sol.

► **ÉTUDE DE SOL OBLIGATOIRE:** Valeur de la perméabilité K (mm/h) :

Nature du sol :

Indiquer du plus proche au plus profond les successions de couches (ex : 1 terre végétale, 2graviers, 3 roche) ainsi que leur épaisseur respective.

Terre végétale surcm Marne surcm Limon sur.....cm Roche surcm
 Argile sur.....cm Autre..... surcm

Le projet est-il situé dans une zone exposée au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux ?

OUI NON

Le projet se situe-t-il dans une zone inondable ?

OUI NON

Présence de nappe (hydromorphie)

Processus de formation ou d'évolution d'une classe de sols en présence d'un excès d'eau prolongé

OUI NON

Cadre réservé au demandeur

CARACTERISTIQUES DU PROJET :

L'implantation des dispositifs de **traitement** doit respecter une distance d'environ **5 mètres** par rapport à l'habitation (cas des filières avec infiltration), d'au moins **3 mètres** par rapport aux limites de **propriétés et d'arbres**.
Toutes les eaux usées seront collectées et dirigées vers le système d'assainissement à l'exclusion de toutes autres (piscine, pluviales).

Les **eaux ménagères** (cuisine, SDB,...) et les **eaux vannes** (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? Oui Non
Sauf prescription particulière du fabricant, une ventilation secondaire (Ø100mm) des dispositifs de prétraitement doit être installée et aboutir au dessus du toit. Un **extracteur éolien doit être implanté**.

► **POUR LES FILIERES CLASSIQUES** (Tranchées d'épandage, filtre à sable vertical (non) drainé, filtre zéolithe...)
PRETRAITEMENT :

Volume de la fosse toutes eaux (m³) :
La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10m de l'habitation ? Oui Non
Est-il prévu un bac à graisse Oui Non Volume du Bac à graisse:.....m³
(l'ouvrage de bac à graisse doit être implanté à moins de 10m du logement.)

TRAITEMENT :
 Tranchée d'épandage à faible profondeur Nombre de tranchées :... Longueur d'une tranchée (m) :
 Lit d'épandage à faible profondeur Longueur (m) : Largeur (m) : Surface (m²) :
 Filtre à sable vertical **non drainé** Longueur (m) : Largeur (m) : Surface (m²) :
 Filtre à sable **drainé** Longueur (m) : Largeur (m) : Surface (m²) :
 Autre (à préciser)..... Longueur (m) : Largeur (m) : Surface (m²) :

► **POUR LES FILIERES AGREES** (numéro exact d'agrément, marque, nom)
N° national d'agrément.....Dénomination :
Nombre d'équivalent habitant :EH

► **REJET (pour les dispositifs drainés) :**
En milieu superficiel (fossé, cours d'eau)
Domaine : Privé Communal Départemental
Autorisation propriétaire: Oui Non
(Si oui, joindre l'accord écrit - obligatoire)
<https://cc-limouxin.com/assainissement-non-collectif/>
Par infiltration sur la parcelle
 Tranchées : Nb : Long. (m) :
 Lit : Long: Larg.: Surf. (m²) :
 Irrigation souterraine (hors potager)

► **CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRE :**
Un **lestage** de la fosse est-il prévu ? Oui Non
Le remblaiement de l'installation avec un **sable dosé** à 200 kg/m³ de ciment est-il prévu ? Oui Non
Est-il prévu un aménagement au point de rejet ? Oui Non si oui, lequel :
Est-il prévu une **pompe de relevage** ? Oui Non
Si oui, caractéristiques techniques et localisation :
Entre : Habitation/Prétraitement Prétraitement/Traitement Traitement/Rejet

Le demandeur a pris connaissance du règlement du service d'assainissement non collectif et s'engage :
⇒ à transmettre le présent dossier et l'avis technique du SPANC à l'installateur.
⇒ à respecter les règles techniques en vigueur lors de la réalisation du système.(DTU64.1 –guide de pose)
⇒ à prévenir le SPANC en vue de la vérification technique qui s'effectuera-AVANT REMBLAIEMENT DES OUVRAGES.
⇒ à assurer le bon état de fonctionnement de son installation par un entretien régulier.
Le demandeur s'engage à s'acquitter d'une redevance de 135€ pour la conception, quel que soit l'aboutissement du dossier. et d'une redevance de 185€ pour le contrôle de bonne exécution des ouvrages.
Fait à : Signature :

Tout dossier incomplet ou insuffisamment complété ne pourra pas être instruit.

Dossier reçu par le SPANC le :/...../.....

Cadre réservé au SPANC

Contrôle du SPANC, sur le projet d'Assainissement Autonome proposé par le pétitionnaire, au regard des prescriptions du 1° du III de l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales :

CONFORME CONFORME AVEC RESERVE(S) NON CONFORME

Observation(s) :
RESERVE(S) :
.....
.....

MOTIF(S) EN CAS DE NON CONFORMITE.....

Le Président de la Communauté de Communes du Limouxin

Fait à : LIMOUX

Le :

Olivier GEBEL DE GEBHARD

